



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Luxembourg, le **01 MARS 2021**

Le Ministre des Communications
et des Médias

Institut Luxembourgeois de Régulation
Monsieur Luc Tapella
Directeur
17, rue du Fossé

L-1536 Luxembourg

n.réf. S/24-2-2021/AB/MA-ck

Objet : Suites à réserver à la consultation publique de l'ILR de 2020 relative à la bande de fréquences des 26 GHz

Monsieur le Directeur,

Partant du résultat de la consultation publique organisée par l'Institut du 28 octobre au 8 décembre 2020, je voudrais vous faire part de ma décision de ne pas accorder à ce stade des droits d'utilisation pour la bande de fréquences des 26 GHz, vu qu'il n'existe pas de demande pour l'utilisation immédiate des fréquences de cette bande. Je décide donc de reporter l'octroi jusqu'à ce qu'une demande clairement établie sur le marché se manifeste.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de ma considération très distinguée.

Le Ministre des Communications et des Médias

Xavier Bettel